

■ **Fondation Patronale de Charmilles Technologies**

SA, à Satigny, CH-660-1226989-2 (FOSC du 10.03.2005, p. 7).

Les pouvoirs de Monod François, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Paredes Carlos nommé président, continue à signer collectivement à deux. Vock Elisabeth, de Wohlen (AG), à Satigny, membre du conseil, signe collectivement à deux. Signature collective à deux a été conférée à Tonini Antoinette, de La Roche, au Grand-Saconnex.

Journal no 1113 du 24.01.2006
(03218568 / CH-660.1.226.989-2)